



LIBRARY

NOV 4 1981

UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
- c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
- d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
- e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GERES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS
UNIES POUR LES REFUGIES
- f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

ORGANISATION DES TRAVAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/36/5/Add.1)
- b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (A/36/5/Add.2)
- c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (A/36/5/Add.3)
- d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/36/5/Add.4)
- e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GERES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (A/36/5/Add.5)
- f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (A/36/5/Add.7)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/36/480)

1. M. KUYAMA (Japon), se référant au rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au PNUD (A/36/5/Add.1), dit qu'un sage contrôle et une prudente gestion des ressources financières sont d'autant plus importants pour le Programme que ses opérations sont fort complexes, diversifiées et décentralisées. Bien que l'on ait réalisé des progrès dans plusieurs secteurs, il reste encore à faire pour améliorer la qualité de la gestion financière.

2. Pour ce qui est de la garde des fonds du PNUD, il est dit dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes que c'est le PNUD qui détermine comment les fonds doivent être placés. Le Japon, qui avait cru comprendre que c'était à l'Organisation des Nations Unies que revenait ce genre de décision, aimerait avoir des éclaircissements à ce propos. Pour ce qui est de savoir s'il convient de modifier les arrangements en vigueur, la délégation japonaise pense comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'il faut soumettre d'abord à ce comité, pour examen, toute proposition en ce sens.

3. Il est regrettable que, malgré les efforts de l'Administration du PNUD, on n'ait pas fait de progrès appréciables en ce qui concerne la réduction des avoirs en monnaies non convertibles. Peut-être les délégations pourraient-elles faire des observations sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration redouble d'efforts pour résoudre ce problème.

4. Face à l'importance des sommes en cause, l'Administration du PNUD devrait certainement s'employer davantage à recouvrer les contributions non acquittées. Tous les gouvernements devraient ou bien verser les sommes dues ou indiquer qu'ils

/...

(M. Kuyama, Japon)

ne seront pas en mesure de le faire, de sorte que le PNUD puisse défalquer les montants en question des sommes à recevoir. Il faudrait aussi que le PNUD rende plus strictes les procédures suivies en matière d'achats, de sorte que le Comité des marchés puisse exercer un contrôle efficace sur l'approbation des marchés.

5. Il est indiqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au FISE (A/35/5/Add.2) que le Fonds a pris les mesures qui s'imposaient en ce qui concerne les problèmes soulevés dans le rapport précédent, à l'exception des questions touchant le maintien des bureaux de vente locaux et l'engagement d'experts et de consultants. La délégation japonaise souhaiterait qu'on l'éclaire à ce propos. La possibilité de regrouper dans un seul budget biennal les services d'appui au programme et les services administratifs, ainsi que l'opération Cartes de vœux et le Centre d'emballage et d'emmagasinage de Copenhague l'intéresse vivement. L'Administration du Fonds a entrepris d'étudier la question et le Japon attendra ses conclusions. Pour ce qui est des autres points mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes, M. Kuyama fait siennes les observations formulées dans le rapport du CCQAB. L'importance du FISE croîtra à mesure que la communauté mondiale prendra mieux conscience de la place que tiennent les facteurs sociaux et humains dans le développement; il n'empêche que le FISE doit trouver le moyen d'utiliser ses ressources financières limitées avec un maximum d'efficacité.

6. Le Japon attache une grande importance aux efforts humanitaires du Haut Commissariat pour les réfugiés, auquel il verse de généreuses contributions. Le point qui lui paraît saillant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au HCR (A/36/5/Add.5) a trait à la part des dépenses administratives à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ou sur les contributions volontaires. La délégation japonaise aimerait savoir où en est l'étude menée conjointement à ce propos par le Secrétaire général et le Haut Commissaire. Quant au fait que le contrôle des dépenses d'administration laisse à désirer, comme il ressort de l'examen des comptes des bureaux extérieurs du HCR, la délégation japonaise a pris note des observations figurant dans le rapport du CCQAB et espère que l'on parviendra à améliorer la situation.

7. Le Japon, qui attache une grande importance aux travaux du FNUAP, se félicite de la vérification approfondie à laquelle a procédé le Comité (A/36/5/Add.7). Il ne doute pas que l'Administration du Fonds prendra les mesures appropriées à propos des points soulevés par le Comité dans son rapport.

8. M. ZINIEL (Ghana) trouve que la pratique adoptée par le Comité des commissaires aux comptes de communiquer le résultat de ses opérations de vérification et de publier des lettres claires et circonstanciées sur les problèmes de gestion a eu un impact certain sur le système des Nations Unies et a permis d'apporter des améliorations très nettes au niveau de l'administration et du contrôle des ressources. L'importance que l'on continue d'accorder à la vérification fondée sur les systèmes a elle aussi eu l'effet psychologique recherché. Il reste néanmoins à apporter des améliorations dans divers secteurs - gestion des liquidités, services des achats, contrôle budgétaire, etc.

/...

(M. Ziniel, Ghana)

9. Le Comité des commissaires aux comptes a soulevé le problème des avoirs en monnaies non convertibles et des difficultés que rencontrent le PNUD et l'UNRWA pour recouvrer les contributions annoncées. Pour exécuter dans les meilleurs délais les programmes prévus, les organismes des Nations Unies doivent avoir des ressources assurées. Le problème chronique et inquiétant que posent les avoirs en monnaies non convertibles et le non-paiement des contributions ne pourra en tout cas être résolu que si les organisations et les gouvernements collaborent à cet effet. Il y a eu des progrès encourageants dans ce domaine, mais il faut reconnaître que c'est une solution politique qui s'impose. Cette solution, les organismes concernés ne peuvent à eux seuls la trouver; il est indispensable que tous les Etats Membres s'y emploient eux aussi.

10. En ce qui concerne la garde des fonds du PNUD, c'est au Conseil d'administration qu'il revient d'apporter toute modification aux arrangements existants; néanmoins, les propositions devront être présentées au CCQAB. En attendant que le Conseil d'administration se prononce, il serait utile de savoir si les arrangements en vigueur gênent les opérations du PNUD.

11. Dans certains secteurs, les procédures administratives de plusieurs organismes sont déficientes. Ainsi, le PNUD ne contrôle pas d'assez près la passation des marchés; par ailleurs, il ne respecte pas toujours le règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou ses propres directives administratives concernant le renouvellement des contrats des fonctionnaires. Les explications fournies à ce propos sont étranges et déconcertantes. Par ailleurs, un certain nombre d'organismes, dont l'UNRWA, le PNUD et le FNUAP, n'ont rien fait pour remédier à des faiblesses chroniques au niveau de la gestion des stocks. C'est ainsi que, pour ne les avoir pas entreposées convenablement, l'UNRWA a laissé s'abîmer des marchandises qui sont devenues impropres à la consommation humaine. Il faut espérer que l'Office, qui traverse une crise financière, saura mettre fin à un tel gâchis.

12. Il est décevant de constater que l'UNITAR a pris certains engagements, alors que les crédits correspondants n'avaient pas été alloués. La délégation ghanéenne souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes : il ne faut pas engager de dépenses avant que les ressources aient été approuvées. Les organismes doivent se conformer aux procédures établies et s'efforcer d'atteindre les objectifs approuvés avec les crédits approuvés.

13. M. PAL (Inde) partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'accumulation d'avoirs en monnaies non convertibles que le PNUD ne peut utiliser. Pour des raisons politiques, le Conseil d'administration a dû malheureusement rejeter la proposition de l'Administrateur qui, songeant aux intérêts des pays en développement, avait suggéré que l'on utilise les sommes en monnaies non convertibles pour acheter dans les pays socialistes des bateaux de pêche, en remplacement de ceux dont dispose le PNUD et qui sont vétustes.

14. L'Inde aurait souhaité que le Comité des commissaires aux comptes donne suite aux observations qu'il a faites l'année précédente en ce qui concerne le projet d'amélioration des systèmes intégrés du PNUD. On sait que cette question avait

/...

(M. Pal, Inde)

donné lieu à un débat très animé au Conseil d'administration. D'après l'Administrateur du Programme, ce projet permettrait d'améliorer les opérations de décaissement et de remédier aux difficultés rencontrées pour adapter les ensembles de programmes et intégrer le système de gestion des ressources et liquidités au système de comptabilité et de rapports financiers. Ce sont là des questions que le Comité des commissaires aux comptes devra examiner dans le rapport qu'il fera à la trente-septième session.

15. Pour ce qui est du système des achats, sur lequel le Comité a fait des observations dans son rapport (A/36/5/Add.1), la délégation indienne estime qu'il est impératif que le PNUD élargisse son réseau de fournisseurs éventuels, en particulier dans les pays en développement. Le système d'appel d'offres internationales y gagnerait en efficacité et mériterait mieux son nom. Les travaux amorcés par le Groupe interinstitutions des services d'achat sont encourageants et il reste à espérer qu'à l'avenir les progrès seront plus rapides. Il serait aussi intéressant de savoir si le Comité des commissaires aux comptes estime, à la suite des mesures prises par l'Administrateur pour renforcer la fonction de vérification intérieure des comptes du PNUD, en application des recommandations faites par lui en 1979, que la vérification intérieure des comptes est efficace.

16. Quant aux faiblesses décelées dans la gestion des projets du FNUAP (A/36/5/Add.7), le représentant de l'Inde fait remarquer que le Directeur exécutif s'est borné à renouveler les assurances qu'il a données l'année précédente. Ces assurances satisfont-elles le Comité des commissaires aux comptes et a-t-on noté des améliorations? Il est encourageant de constater, sur le vu de l'état III figurant dans le document A/36/5/Add.7, que de 25 millions de dollars en 1979 le solde inutilisé des allocations est tombé à un peu moins de 14 millions de dollars en 1980; aussi M. Pal espère-t-il que le Directeur exécutif du FNUAP s'efforcera par tous les moyens de réduire encore ce montant et que le Comité des commissaires aux comptes continuera à suivre la question. Le Directeur exécutif a été prié de mettre sur pied un système d'information de gestion qui permette de prévoir de manière précise la situation financière et les mouvements de trésorerie. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pense le Comité.

17. En ce qui concerne les rapports financiers et les comptes du FISE (A/36/5/Add.2), il faudrait en effet, comme le pense le Comité consultatif, que l'on procède à un examen des comptes actuels. Le représentant de l'Inde souhaite que cela se fasse sans tarder et que le résultat des travaux soit communiqué au Comité des commissaires aux comptes d'ici sa prochaine vérification. La chose devrait être possible si le Conseil d'administration du FISE approuve la création des postes demandés par le Directeur général pour la Section de la comptabilité et la Section du traitement électronique de l'information. Des effectifs supplémentaires sont également demandés dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 aux fins de la vérification intérieure des comptes. Le Comité des commissaires aux comptes est-il satisfait du volume et de la qualité du travail accompli par le personnel?

/...

(M. Pal, Inde)

18. Le représentant de l'Inde fait enfin remarquer que le PNUD, le FISE et le FNUAP continuent à déposer le gros de leurs fonds dans des établissements bancaires des pays développés. Depuis des années, ces organismes prétendent qu'ils s'adressent aux banques qui leur offrent le plus de stabilité et les meilleurs taux d'intérêt. La délégation indienne a de sérieux doutes à ce propos et ce d'autant que dans le dernier rapport de la Banque mondiale il est question du rôle important que jouent sur le marché certaines banques du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des pays arabes. Ce sont là des tendances encourageantes vers l'instauration d'une plus grande équité dans l'économie mondiale et les institutions des Nations Unies feraient bien de la suivre en diversifiant leurs placements dès que possible.

19. M. ENODIEN (Nigéria) estime que le Comité des commissaires aux comptes a contribué à rendre plus efficace l'administration des programmes de l'ONU. Quant aux divers organismes, ils se sont attaqués efficacement aux problèmes qui découlent de leur nature plurinationale en s'efforçant de trouver remède aux déficiences indiquées par le Comité; il leur reste à poursuivre cette tâche.

20. Le montant des fonds alloués et des dépenses consacrées à certains programmes, et, en conséquence, l'ampleur des réalisations de ces programmes ne traduisent guère l'importance qu'y attachent l'Assemblée générale et les collectivités auxquelles ils s'adressent. Pour ne prendre qu'un exemple, les ressources mises à la disposition du PNUD sont extrêmement maigres. Il faudrait procéder à une évaluation réaliste des programmes importants pour montrer qu'ils méritent un soutien accru et faire ressortir tout ce que l'on pourrait réaliser grâce à un financement adéquat.

21. Face à l'accumulation d'avoirs en monnaies non convertibles, l'Administration du PNUD s'est déjà déclarée impuissante, malgré les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. C'est à la Cinquième Commission ou à l'Assemblée générale de régler ce problème, avec la coopération des pays intéressés.

22. Quant à la pratique largement répandue de verser des avances aux entrepreneurs, la délégation nigériane estime, tout comme le Comité des commissaires aux comptes, qu'il faudrait - pour éviter toute injustice - en informer tous les soumissionnaires éventuels.

23. Il est parfaitement injustifié de produire trop de cartes de vœux. Moyennant des installations de stockage adéquates, on pourrait entreposer les cartes d'une année sur l'autre et les écouler peu à peu. On ne devrait pas songer à les détruire. Il faudrait par ailleurs imprimer des cartes en vue de la célébration des fêtes de toutes les religions.

24. Les tableaux relatifs aux contributions reçues ou non encore acquittées que certaines organisations ont présentés ne sont guère utiles car on y trouve regroupées les contributions se rapportant à 1980 et 1981, les contributions ordinaires et les contributions annoncées pour des programmes spécifiques, alors que dans le texte on a pris soin de les distinguer. La délégation nigériane souscrit donc à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes : les

/...

(M. Enodien, Nigéria)

sommes à recevoir chaque année, le montant des arriérés et celui des contributions annoncées pour des programmes spécifiques devraient figurer dans des tableaux distincts. Il faudrait aussi s'employer à recouvrer les contributions non acquittées ou annoncées. Le représentant du Nigéria fait siennes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la délégation de la fonction de placement, le renouvellement des contrats, les avances de traitement, la nécessité de revoir le plan comptable de certains organismes et en particulier du FISE, le contrôle budgétaire, la gestion des stocks et la gestion des projets. Il se félicite de constater que des mesures ont été prises pour y donner suite, encore que les progrès réalisés varient d'une organisation à l'autre. Ainsi, alors qu'au PNUD les procédures en matière d'achats sont relativement au point, elles ne sont qu'à l'état d'ébauche au HCR. Il faut espérer que l'administration des organismes sur lesquels des rapports ont été présentés continuera à se laisser guider par les observations et suggestions du Comité des commissaires aux comptes et des membres de la Commission.

25. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les efforts visant à renforcer le rôle imparté au Comité des commissaires aux comptes pour faire prévaloir la discipline financière et une saine gestion des ressources de l'ONU ont l'appui de sa délégation. Dans l'ensemble, cette dernière est disposée à approuver les conclusions et recommandations du Comité.

26. A propos de l'usage du PNUD qui consiste à ne rembourser les frais généraux des agents d'exécution qu'à concurrence de 13 p. 100 du coût des programmes, M. Palamarchuk fait remarquer que les frais généraux effectifs sont souvent bien supérieurs à ce pourcentage. De ce fait, on en arrive à financer l'assistance technique par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation et des institutions spécialisées, ce qui est manifestement contraire aux dispositions de la Charte. La délégation soviétique maintient que le PNUD devrait rembourser intégralement les frais généraux des agents d'exécution.

27. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration d'intensifier ses efforts pour échanger les monnaies non convertibles contre des monnaies facilement utilisables. Sans vouloir se demander dans quelle mesure il entre dans les attributions du Comité des commissaires aux comptes d'offrir de semblables recommandations, la délégation soviétique considère que d'aucuns ont gonflé artificiellement le problème des contributions en monnaies nationales pour introduire une discrimination à l'encontre des monnaies nationales de certains pays, saper le caractère international des activités du PNUD et aider les sociétés transnationales à conserver leur position privilégiée pour ce qui est des marchés passés par le PNUD.

28. Pour ce qui est des comptes de l'UNITAR, M. Palamarchuk rappelle que le Comité consultatif a toujours considéré qu'une administration rationnelle exigeait que les programmes soient planifiés en fonction des recettes attendues. Les comptes de l'Institut font apparaître que ce principe a bel et bien été oublié, et c'est de là que provient la crise financière de l'UNITAR. Bien plus, au lieu d'adapter son programme de travail aux ressources disponibles, l'Institut a, lors de la dernière

/...

(M. Palamarchuk, URSS)

session de l'Assemblée générale, demandé une subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation. Il est surprenant que cette façon de procéder n'ait pas retenu l'attention du Comité des commissaires aux comptes. En conséquence, l'Union soviétique a décidé de défalquer de sa contribution mise en recouvrement pour 1981 le montant que représenterait sa part de la subvention accordée à l'UNITAR. La délégation soviétique considère que cette subvention est illégale, et contraire à la résolution de l'Assemblée générale disposant que les activités de l'Institut ne doivent être financées que par des contributions volontaires. Il est à espérer que le Secrétaire général ne soulèvera plus cette question.

29. La présentation des comptes des différents organismes manque d'uniformité, et les délégations ont du mal à évaluer avec quelque précision la situation financière et les activités de ces organismes.

30. M. SAKKIJHA (Jordanie) exprime le plein appui de sa délégation à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif, et espère que l'on prendra les mesures nécessaires à leur application.

31. Pour ce qui est du rapport financier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/36/5/Add.3), M. Sakkijsa déplore que l'insuffisance des contributions volontaires et l'ampleur des contributions que certains gouvernements n'ont pas versées après les avoir annoncées (26 millions des dollars des Etats-Unis) aient contraint l'Office à consacrer moins de fonds que prévu à ses trois grands programmes. Le Gouvernement jordanien est alarmé par les difficultés financières de l'Office, qui privent les réfugiés de Palestine de services humanitaires de base. La situation, déjà critique, s'est encore aggravée pendant l'exercice en cours : selon un plan provisoire, si les ressources de l'Office ne s'accroissent pas, quelque 15 000 enseignants seront licenciés, ce qui menacerait l'ensemble du programme d'enseignement de base dispensé à plus de 240 000 élèves. Tout arrêt du programme serait également grave pour les gouvernements des pays hôtes, qui prélèvent déjà des fonds très importants sur leurs ressources limitées pour subvenir aux besoins des réfugiés de Palestine.

32. Seule une action extrêmement énergique et concrète peut empêcher l'Office tout entier d'être acculé à la banqueroute totale; sinon, l'Organisation aura manqué aux obligations solennelles qu'elle a assumées envers les réfugiés de Palestine, en attendant qu'ils puissent exercer leur droit inaliénable à retourner dans leur patrie. La Jordanie, qui a pourtant moins que bien d'autres les moyens de supporter une charge supplémentaire, dépense chaque année plus de 30 millions de dollars pour aider directement et indirectement les Palestiniens. Il est grand temps que les Etats Membres de l'Organisation fassent suivre de mesures concrètes leur décision de renouveler le mandat de l'Office jusqu'en 1983, et qu'ils envisagent des moyens autres que les contributions volontaires pour empêcher que les réfugiés de Palestine perdent le bénéfice des moyens d'éducation qui leur sont actuellement offerts, et pour sauver l'Office. Enfin, M. Sakkijsa appuie la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Office intensifie ses efforts pour obtenir le versement des contributions impayées.

/...

33. M. BUNC (Yougoslavie) déclare que sa délégation accueille avec faveur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (A/36/5/Add.1) concernant la garde et le placement des fonds du PNUD, la procédure suivie pour présenter des recommandations au Conseil d'administration, l'échange de monnaies non convertibles accumulées, le recouvrement des contributions impayées, et les marchés. M. Bunc souscrit également aux observations que le Comité consacre au rapport financier du FISE (A/36/5/Add.2). La recommandation de revoir le plan comptable et d'unifier les systèmes de codage existants peut s'appliquer également à d'autres fonds. La délégation yougoslave comprend bien qu'il est impossible d'éviter la surproduction des cartes de vœux si l'on veut faire face aux commandes tardives, mais il ne faut rien négliger pour le maintenir à un niveau minimal, et pour écouler les stocks dans toute la mesure du possible. Le Centre d'emballage et d'emmagasiner du FISE (UNIPAC) pourrait également envisager de recruter directement des travailleurs manuels au lieu d'avoir recours aux services d'une société locale.

34. A propos des observations du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes mensuels des bureaux extérieurs du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/36/5/Add.5), la délégation yougoslave considère elle aussi qu'il importe de maintenir une séparation nette entre la fonction de certification et la fonction d'approbation.

35. Elle appuie également la recommandation du Comité concernant le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) (A/36/5/Add.7) selon laquelle les frais généraux relatifs aux projets devraient être calculés sur la base d'un taux uniforme, conformément à la décision 80/44 du Conseil d'administration du PNUD.

36. M. LAHLOU (Maroc) a été frappé, à la lecture des comptes et des rapports financiers dont la Commission est saisie, de l'ampleur des ressources financières dont disposent les différents organismes. Ils dépensent des sommes astronomiques, sans pourtant fournir à la communauté internationale des services satisfaisants, essentiellement parce que le personnel y est beaucoup trop nombreux et qu'il s'est embourgeoisé. Les organismes gaspillent leurs ressources à la publication de brochures sur papier glacé et à des dépenses d'administration. Il faut que l'Administration fasse preuve de plus de réalisme, et alloue un pourcentage plus important des ressources aux activités opérationnelles sur le terrain. La délégation marocaine appuie les remarques et recommandations du Comité des commissaires aux comptes, à l'exception de celles qui ont trait à l'accroissement des effectifs. Il est parfaitement possible d'éliminer en redéployant le personnel existant les problèmes que l'on cherche à résoudre en multipliant le personnel.

37. La délégation marocaine est préoccupée par le problème des contributions versées au PNUD en monnaies non convertibles. Il appartient aux pays qui versent des contributions en monnaies non convertibles de trouver une solution à ce problème.

38. L'usage qui consiste à accorder aux fonctionnaires des avances de traitement n'est ni judicieux ni conforme au règlement financier et aux règles de gestion financière. C'est donc une pratique à proscrire.

/...

(M. Lahlou, Maroc)

39. M. Lahlou souscrit aux remarques du représentant de la Jordanie relatives à la situation financière de l'Office de secours et de travaux. C'est du fait d'une décision de l'Organisation des Nations Unies que la nation palestinienne a été dispersée; c'est donc l'Organisation qui assume une responsabilité particulière à cet égard. Il est impensable que des enfants soient renvoyés de leurs classes à cause de difficultés financières de l'Office. Il faut redoubler d'efforts pour trouver une solution.

40. Le Gouvernement marocain attache une grande importance au FISE, mais il est déçu par les résultats du Fonds en ce qui concerne l'aide apportée aux enfants du monde. Il faut s'attacher à améliorer la gestion du Fonds et à réduire ses dépenses d'administration. La délégation marocaine ne peut approuver aucune augmentation du nombre des fonctionnaires, et pense qu'il y a mieux à faire des ressources du Fonds. M. Lahlou accueille favorablement l'idée de produire des cartes de vœux pour les fêtes musulmanes, pour lesquelles un marché existe indubitablement. Quant à la surproduction de cartes de vœux, M. Lahlou espère que l'on trouvera rapidement une solution à ce problème.

41. Le représentant du Maroc considère avec le Comité des commissaires aux comptes que l'UNITAR s'est efforcé de suivre les recommandations faites par le Comité dans son rapport de 1979. Il fait néanmoins remarquer qu'engager des fonds avant que le crédit nécessaire ne soit ouvert est contraire au règlement financier et aux règles de gestion financière.

42. Enfin, M. Lahlou approuve les remarques du Comité consultatif concernant le Haut Commissariat pour les réfugiés.

ORGANISATION DES TRAVAUX

43. M. KUDRYAVTSEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que le Secrétaire général compte présenter à la Cinquième Commission, au titre du point 107 de l'ordre du jour (Questions relatives au personnel), un rapport sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il rappelle que la Commission a déjà pris une décision en la matière lors de la session précédente, plusieurs délégations ayant présenté sur la question un projet de résolution. Lors du débat consacré à ce projet de résolution, la délégation soviétique avait indiqué que, pour elle, la question des privilèges et immunités des fonctionnaires internationaux était une question juridique relevant de la Sixième et non de la Cinquième Commission. Dans un esprit de conciliation, la délégation soviétique n'avait pas cherché à faire immédiatement renvoyer la question à la Sixième Commission, et avait accepté d'examiner le projet de résolution à la Cinquième Commission, étant entendu qu'à l'avenir, tout examen de cette question se déroulerait à la Sixième Commission. Les auteurs du projet de résolution et les autres membres de la Cinquième Commission n'avaient pas eu d'objection. En conséquence, M. Kudryavtsev demande au Président de consulter celui de la Sixième Commission sur la possibilité de confier l'examen du rapport en question à cette dernière commission.

/...

44. Le PRESIDENT assure le représentant de l'Union soviétique que le bureau de la Commission examinera la question et fera ensuite rapport à la Commission. Le rapport du Secrétaire général ne devant pas être présenté à la fin du mois d'octobre, on a largement le temps de déterminer la procédure à suivre pour l'examiner.

La séance est levée à 17 heures.